

Préfecture du Rhône

code postal 69420 Commune d' AMPUIS code Insee 69007

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques natureis [PPR n] La commune est stude dans le périmètre d'un PPR n Approuvé date 27/03/17 aléa inondation (vallée du Rhône aval Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : La note de présentation Le règlement Les documents graphiques Le règlement du PPR prouvé intègre des prescriptions de travaux Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m date date déte Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur internet * x consultable sur internet * consultable sur internet	1. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2006-1530	du 14/02/06	mis à	jour le	28/01/19		
Approuvé date 27/03/17 aléa In-nodation (vallée du Rhône avail Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: La note de présentation Le réglement Les documents graphiques Les épolement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux 3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est située dans le pérmètre d'un PPR n date Aléa Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Cerèglement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR m] 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR m] 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR m] 4. La commune est située dans le pérmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé 4. Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 4. Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 4. Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard d'un ou quisseurs plans de prévention de sisques technologiques [PPR t] Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard d'un coule de l'environnement sont: Cerèglement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard d'un conservé réglementaire pour la prise en compte de la similieté Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard d'un conservé réglementaire pour la prise en compte de la similieté Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard d'un conservé réglementaire pour la prise en compte de la si	2. Situation de la commune au regar	d d'un ou plusieurs plans de préventi	on de risques naturels	[PPR	n]		
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : La note de présentation Le règlement Les documents graphiques Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux 3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] 3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Consultable sur Internet * consultable sur Internet	La commune est située dans le pe	erimètre d'un PPR n			ou	i x non	
Le règlement Le règlement graphiques Le règlement graphiques Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux 3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m date date de l'environnement sont: Le règlement de PPR intègre des prescriptions de travaux 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m] oui non x date date date de l'environnement sont: Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] oui non x 4 2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non x 4 2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non x 4 2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non x 4 2 Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non x 4 2 Le commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non x 4 2 Le commune dest située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non x 4 2 Le commune dest située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non x 4 2 Le commune dest située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non x 4 2 Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non x 4 2 Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non x 4 2 Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non x 4 2 Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non x 4 2 Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non x 4 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Approuvé	date 27/03/17		aléa		e du Rhône	aval
3.1 La commune est située dans le pérmètre d'un PPR m date date aléa	La note de présentation Le règlement Les documents graphiques		environnement sont:		consultable consultable	sur Internet * sur Internet *	X
3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m date aléa aléa	3 Situation de la commune au regar	d d'un ou plusieurs plans de préventi	on de risques miniers	r DDD "	. 1		
Consultable sur Internet * Consultable sur Inter		e périmètre d'un PPR m	on de risques miliers		5. Date:	i non	x
4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t] 4. 1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé 4. 2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: consultable sur Internet * and pplication des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité consultable sur Internet * article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité consultable sur Internet * 3. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: consultable sur Internet * con	Les documents de référence ment	ionnés à l'article R125-24 du Code de l'é	environnement sont:		A. 1870		
4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé date date les date Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: Consultable sur Internet * Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité Consultable sur Internet * Co	Le règlement de ce PPR intègre d	es prescriptions de travaux			ou	i non	
4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé date date les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont: consultable sur Internet * consultable su	4. Situation de la commune au regard	d'un ou plusieurs plans de prévention	on de risques technolo	giques	[PPRt]		
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n'2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité 200 2 200 3 x 200 4 200 5 Très faible faible modérée moyenne forte Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité 5. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx Pièces jointes extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement sont : Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement						i non	х
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Consultable sur Inter	4.2 La commune est située dans le	e périmètre d'un PPR t approuvé			ou	i non	x
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Consultable sur Inter		date		aléa			
consultable sur Internet * consultable sur Inter	Les documents de référence ment	ionnés à l'article R125-24 du Code de l'e	environnement sont	1 1 18/52	Ming Was do	Walter Barrell	Si Hallo
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décretes n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 x zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne forte Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité S. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.jrsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx Pièces jointes 6. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement		2	Million on one		consultable	sur Internet *	
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 x zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne forte Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement es: Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité 5. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-29 du code de santé publique et L. 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * x aona de 2 zone 3 x zone 4 zone 5 très faible modérée moyenne non x consultable sur Internet * x aona price de l'environnement sont : consultable sur Internet * x aona de l'environnement sont : consultable sur Internet * x aona de l'environnement sont : consultable sur Internet * x aona de l'environnement sont : consultable sur Internet * x aona de l'environnement sont : consultable sur Internet * x aona de l'environnement sont : consultable sur Internet * x aona de l'environnement sont : consultable s	N				The state of the s		
5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 x zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne forte Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité consultable sur Internet * x 5. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 6. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement/expertises- and la cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	Le rèalement de ce PPR intèare de	es prescriptions de travaux			OUI	non	the salar of the
en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 x zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne forte Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité consultable sur Internet * x 5. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-29 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 8. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	liniala anti-company and the second and the contract of the second and		so on compte de la cie	mioitó			
La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 x zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne forte Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité consultable sur Internet * x 3. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * Consultable sur I					54 of 2010-1255		
très faible faible modérée moyenne forte Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité consultable sur Internet * x 5. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 6. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement		the control of the co				70ne 5	1.44
Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est : Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de simicité consultable sur Internet * x 5. Situation de la commune au regard de la pollution de sols La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L. 1333-29 du code de santé publique et L. 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 8. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement		지나 마시다 그 내가 되었다. 그 사람들은 아내 장에 가지 않는데 하다.				7 1 1 4 5 5 5 5 E	orte
La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L. 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 6. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	Le document de référence mentior			4.44			
La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L. 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 8. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement					consultable	sur Internet *	X
La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Consultable sur Internet * 7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L. 125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 8. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	6. Situation de la commune au regard	de la pollution de sols					
7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 8. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	La commune est située en secteur	d'information sur les sols (SIS)	nvironnement sont:		oui	non	X
7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 8. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement					consultable	sur Internet *	
La commune est classée à potentiel radon niveau 3 Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises- adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 6. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	7. Situation de la commune au regard	du zonage à potentiel radon	L 125-23 du code de l'e	environn	ement		
Cartographie consultable sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-adioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx pièces jointes 8. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	La commune est classée à potentie	I radon niveau 3		1		i x non	
pièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement							incoming
pièces jointes 3. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	oartographie consultable sur nttps://www.irsn.fr/FK/connaissances/Environnement/expertises-				consultable	sur Internet *	Х
6. Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	adioactivite-ilaturelle/radoil/Fages/3-	<u>sartographie-potentiel-radon-commul</u>	ie.aspx	North Consultation		开联基础	
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement				Was been	TO STATE OF THE STATE OF		1500
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement	J. Cartographie					A MINOR BAN	1183
	extraits de documents ou de dossier	s permettant la localisation des immeub	les au regard des risque	es enco	urus		

en vigueur consultables sur : <a href="http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-laen vigueur consultables sur : <a href="http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-publicables sur : "http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publicables sur : <a href="http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publicables sur : "http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publicables sur : <a href="http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publicables sur : wide-laen vigueur consultables sur : <a href="http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publicables sur : wide-laen vigueur consultables sur : <a href="http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publicables sur : wide-laen vigueur consultables sur : <a href="http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publicables sur : wide-laen vigueur consultables sur : <a href="http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publicables sur : wide-laen vigueur co population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone

 $\textbf{Cartographie consultable sur}: \underline{\text{http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ial.map} \\$

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site http://www.georisques.gouv.fr/ dans la rubrique . Connaître les risques près de chez soi catastrophes naturelles nombre catastrophes technologiques nombre

Date

0 5 FEV. 2019

Site* www.rhone.gouv.fr

Le préfet du Rhône heffe du service PAF G. GUERLAVAS